



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de: la rédaction sociale et économique

Date: 23/02/15

Delhaize : le personnel accepte l'accord

Les organisations syndicales, avec le conseil d'entreprise, ont clôturé la procédure de consultation et information (Loi Renault). Après plus de 15 jours d'assemblées dans tous les magasins, le personnel de l'enseigne a marqué son accord sur les résultats des négociations. La mise en œuvre de cet accord commencera dès demain, mardi 24 février.

Les organisations syndicales seront présentes auprès des travailleurs pour veiller à la bonne exécution de cet accord, comme elles l'ont été depuis l'annonce de la restructuration, en juin dernier.

Le travail est loin d'être fini : nous restons vigilants, aussi bien pour les travailleuses et travailleurs qui restent au sein de Delhaize, que pour celles et ceux qui quittent l'enseigne. La disponibilité des prépensionnés (sous régime de chômage avec complément d'entreprise ou RCC) jusque 65 ans, voulue par le gouvernement Michel, reste une épée de Damoclès, qui fragilise l'accord chez Delhaize. Nous nous battons, au sein du plan d'action en front commun syndical, pour que la mesure soit annulée.



Si l'actualité sociale et économique vous intéresse, n'hésitez pas à consulter [l'espace presse](#) de notre site, et à nous suivre sur les réseaux sociaux.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les responsables en charge du dossier :

Delphine Latawiec, secrétaire nationale de la CNE Commerce (employé - francophone) :
0485/35.59.30

Verleyen Veerle, secrétaire permanente LBC-NVK (employé - néerlandophone) :
0475/58.04.52



Julie Coumont

Responsable Communication CNE

0477/46.19.21

www.cne-gnc.be